

RÉSISTANCE SOCIALE



La République sera sociale ou ne sera pas. Jean Jaurès

NUMERO SPECIAL CRISE SANITAIRE

ANALYSE

Ce numéro de mars 2020 du bulletin de Résistance Sociale devait être le premier uniquement publié en numérique. La situation de confinement qui nous est imposée en fera un numéro spécial.

La crise sanitaire dure donc officiellement depuis le 17 mars à midi. La France, dans son ensemble, vit une situation de confinement inédite : nous sommes cloîtrés chez nous et bien sûr, ce sont les plus défavorisés, les familles qui vivent dans de petits logements qui en souffrent le plus ; là également, l'inégalité règne. D'autres sont « au front », pour employer le vocabulaire guerrier -et sans doute inapproprié- de ceux qui nous gouvernent. Bien sûr il y a d'abord les personnels médicaux, infirmiers et soignants des hôpitaux, ceux de la santé « de ville » aussi, et ceux des EHPAD -qui vivent souvent un drame auprès des personnes âgées. Il ne faut pas oublier tous les personnels des services qualifiés « d'essentiels » : les agents de la propreté, des transports, des services funéraires, des pompiers, de la police et de la gendarmerie... personne, même dans ce gouvernement de libéraux, n'ose, en ces temps, contester la pertinence du service public ! Il y a tous ceux qui, dans les services sociaux et les associations, interviennent auprès des plus démunis. Il y aussi tous ces salariés que l'on oublie et qui nous permettent de continuer à vivre ; je pense en premier lieu aux personnels des supermarchés, principalement des femmes, caissières mal payées, qui sont chaque jour exposées au virus.

Ne revenons pas sur la décision de maintenir le 1^{er} tour des élections municipales ; cela a sans doute été une occasion supplémentaire de propagation du virus. A partir du moment où ce tour a eu lieu, il devait être validé par respect pour tous ceux qui ont pris le risque de se déplacer pour accomplir leur devoir de citoyen comme pour tous ceux qui ont travaillé bénévolement à son organisation dans les bureaux de vote ; après cela le report du 2^{ème} tour en juin était la seule décision possible.

Le bilan attendra la fin de l'épidémie. Mais dès maintenant, nous savons que ce bilan devra être fait. Dans les 2 assemblées des voix s'élèvent pour demander des commissions d'enquête parlementaires. C'est bien et ce sera utile. Mais le 1^{er} bilan, il devra être établi par le peuple. Et déjà, on sait sur quoi il portera.

L'irresponsabilité de ceux qui sont en charge de notre pays est en cause. Par dogme libéral, ils ont détruit l'ossature de notre société de solidarité pour le seul profit de la finance mondialisée qui veut imposer aux peuples son mode de vie basé sur une concurrence effrénée qui sacrifie les plus fragiles au seul bénéfice - et quel bénéfice !- de ceux qui possèdent en même temps argent et pouvoir. Ce dogme n'a qu'une loi : assouvir les besoins de rentabilité et de marchandisation des patrons et des banquiers.

Ce dogme a tué, autant que le virus. L'impréparation de notre pays qui, il y a encore quelques années, possédait le meilleur service de santé de la planète, à répondre à une grave crise sanitaire, est patente.

Il y a d'abord la casse généralisée du service public hospitalier : la suppression d'hôpitaux de proximité devenu de simples dispensaires inadaptés à la prise en charge de malades graves, le démantèlement des gros CHU, la suppression de services, le manque criant de personnels après les suppressions de dizaines

de milliers de postes, le manque de matériels et de respirateurs dû aux restrictions budgétaires successives... Tout cela était connu. Depuis plus d'une année les soignants allaient de grèves en grèves sans recevoir la moindre écoute de Macron et de son gouvernement. A travers le comité inter-hôpitaux, les médecins avaient rejoint les personnels infirmiers et soignants et tiré la même sonnette d'alarme ; rien n'y fit. **Si c'est faire « polémique » que de le rappeler, eh bien, faisons polémique : ce qui est en jeu en vaut le coup.**

Aujourd'hui, en Ile-de-France, le plus grand centre hospitalier du monde dont nous étions légitimement et collectivement fiers il y a une trentaine d'années, l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, n'est plus capable d'accueillir tous les patients gravement atteints et des chefs de service d'urgence demandent un pont aérien et ferroviaire pour une évacuation d'ampleur des malades vers des hôpitaux d'autres régions plus rurales. Cependant ces hôpitaux ont été très touchés par les prétendues « restructurations » des libéraux au pouvoir ; pourront-ils les accueillir dans des conditions satisfaisantes ? Déjà on parle d'évacuation dans d'autres pays européens. A quel niveau ont-ils fait sombrer notre pays ?!

Les incohérences sont aussi légion. Ne revenons pas sur le temps mis à décider de la procédure de confinement. Le courage n'étant pas l'apanage de Macron, on ne peut s'en étonner. Il est cependant ahurissant de découvrir que l'ex-ministre de la Santé, Buzyn, pendant qu'elle déclarait, en janvier, que le virus ne quitterait pas Wuhan en Chine, savait, comme médecin, que la France et l'Europe seraient massivement touchées et informait Macron et Philippe de la nécessité de prendre des mesures. Avertissement ignoré : la priorité était la campagne pour la mairie de Paris qualifiée aujourd'hui de "mascarade" alors qu'elle s'y

était apparemment volontiers prêtée. Les usines produisant des masques ont été délocalisées telles celle de Plaintel. Un cas d'école que cette usine appartenant au groupe américain Honeywell ! Le site de production a été fermé pour le délocaliser en Tunisie licenciant les salariés. Cette entreprise fabriquait des vêtements de protections sanitaires et des masques respiratoires jetables au rythme de 20 millions par mois. C'était une entreprise ultra-moderne qui a empoché les aides de l'Etat pour financer 8 plans sociaux qui n'ont servi qu'à se débarrasser des salariés. Honeywell a détruit ses machines performantes en novembre 2018 avant de partir en Tunisie. Bien sûr les ministres alertés par les organisations syndicales n'ont pas levé le petit doigt. Veran, le libéral nouveau venu en charge de la santé - et bien connu pour les dégâts

qu'il y avait opérés de sa précédente responsabilité - inventait le précepte « le masque ça ne sert que lorsque vous êtes infectés », ritournelle immédiatement rabâchée par des médias aux ordres. Si au moins, on en avait commandé en quantité à l'étranger, comme l'ont fait à nos frontières d'autres pays tels l'Allemagne ou la Belgique ! Mais non, il faut croire que la ritournelle était auto-convaincante... ou que l'incurie règne. Bref, il manque de masques pour les soignants de tous types, mais des professionnels aussi sur le terrain comme les policiers, les gendarmes ou les employés de l'alimentaire en sont également dépourvus. Après les masques, le gel hydroalcoolique est également en rupture de stock alors qu'on invite à se laver les mains régulièrement. Heureusement le savon est également utile.

Se laver les mains, le gouvernement de Macron en est un grand spécialiste ! Il renvoie tout sur les collectivités locales : faire respecter le confinement -y compris des couvre-feux, ouvrir ou fermer les marchés, gérer convenablement la voirie et la propreté avec des agents territoriaux toujours moins nombreux puisque le gouvernement a imposé aux communes et autres collectivités locales une « contractualisation » qui a « encadré » leurs dépenses et contraint à la suppression de postes. Ceci en même temps qu'il dégageait l'Etat -lui aussi amputé de ses moyens d'action- de ses missions régaliennes et qu'il essaie ainsi de se dédouaner de ses responsabilités. Comme d'habitude, les Français, les "Gaulois réfractaires" de Macron sont insultés : c'est leur "insouciance" qui est cause des difficultés à lutter contre la propagation du virus.

Enfin les tests.

La doctrine en France serait de ne pas les systématiser. Résultat si on compare avec l'Allemagne : nous avons moins de cas positifs identifiés mais un taux de mortalité beaucoup plus important. Là encore l'impréparation et le manque de moyens sont présentés comme un choix mais ce sont les malades qui paient la note.



Abordons maintenant la loi « urgence coronavirus ».

Une loi libérale de plus. Macron nous avait fait un show sur la grandeur du service public et de ses agents, sur le courage des salariés qui restaient en poste pendant la crise sanitaire. On aurait pu imaginer que cette loi serait le reflet de ses dires. Cela aurait été d'une grande naïveté !

Comme le dit l'article de Marianne que nous reproduisons ci-après : « **C'est confirmé : la loi "urgence coronavirus" va revenir sur les droits aux congés, les 35 heures... et sans date limite** ». Comme à son habitude Macron s'est conduit en bras armé de la Finance, supprimant ainsi, entre le projet de loi gouvernemental et sa présentation à l'Assemblée, la notion de limite dans le temps. De la même manière, le gouvernement a évidemment reculé sur la question des dividendes ; les actionnaires ne participeront pas à la solidarité avec les salariés. Le gouvernement a seulement lâché sur le délai de carence. C'est déjà cela, mais c'est bien peu. Nous ne nous attarderons pas plus sur cette loi : les pages suivantes sont explicites. Aujourd'hui, tout doit être mis au service de la lutte contre l'épidémie.



Cela n'ôte à personne son droit à penser et à réfléchir. Au contraire. Il faut, dès maintenant, identifier les raisons qui ont fait de la France, un des pays qui, parmi les plus développés au monde, a le plus de mal à lutter contre cette pandémie. Et ce parce qu'on a méticuleusement, au nom du dogme libéral et de l'orthodoxie budgétaire, à la fois détruit nos services publics, y compris celui de la santé, et casser nos entreprises en les délocalisant pour le plus grand profit des actionnaires mais au risque aujourd'hui avéré de nous empêcher de combattre efficacement dans ce qui n'est pas une « guerre » mais une grave crise sanitaire.

Marinette BACHE

SOLIDARITE INTERNATIONALE



La crise du coronavirus ne touche bien sûr pas que la France. Et les réponses apportées par les différents pays sont loin d'être identiques. Si la Chine, premier foyer de l'épidémie, a très tôt adopté un confinement strict, la Corée du Sud a, elle, choisit d'équiper l'ensemble de ses citoyens de masques. Résultat : peu de cas et surtout peu de morts. Même chose à Hong-Kong. En Europe, on notera que si l'Italie et l'Espagne paient un lourd tribut, l'Allemagne, qui pratique 500 000 tests par semaine, s'en sort avec peu de victimes. Mais ce qui frappe plus généralement c'est l'absence de solidarité au sein de l'UE.

Non seulement c'est le chacun pour soi mais les pays du Nord, Pays-Bas et Allemagne en tête, refusent des mesures qui permettraient d'alléger un peu la situation des pays du Sud, provoquant l'ire du Portugal comme de l'Espagne ou de l'Italie. L'Italie notamment n'est pas prête à pardonner l'intransigeance de certains pays, y compris celle de la France qui par la plume de Macron se permet de lui donner des leçons. Et ce sont la Chine, la Russie ou Cuba qui lui viennent en aide. Comme le remarquait Jacques Delors cette absence de solidarité pourrait être mortelle pour l'Union européenne.

La Grande-Bretagne, elle, après avoir dans un premier temps laisser filer le virus s'est résolue à adopter des mesures de restriction comme la fermeture des pubs et restaurants.

Ailleurs dans le monde, les Etats-Unis sont en passe d'être l'épicentre de la crise sanitaire. Si certains états ont mis en place des mesures de confinement, ce n'est toujours pas le cas au niveau fédéral, Trump étant plus soucieux de la finance que de la santé et de la vie de ses concitoyens. Trump dont la première préoccupation est l'élimination de Maduro, le chef de l'Etat vénézuélien... Certains responsables US vont même jusqu'à prôner l'abandon à la maladie des personnes âgées et fragiles, qui ont déjà beaucoup de mal à se soigner, faute d'une prise en charge des soins. Tout cela pour sauver l'économie. A noter que les ventes d'armes ont explosé ces derniers jours...

L'Iran aussi paye un lourd tribut du fait notamment du quasi-blocus imposé par les USA qui rend difficile l'achat d'équipements indispensables.

Mais le plus inquiétant c'est sans conteste l'Afrique, même si pour le moment le nombre de décès est relativement faible. Mais les pays africains ont peu de ressources et d'équipements sanitaires et la propagation du virus pourrait y faire de nombreuses victimes.

Enfin, on n'oubliera pas Gaza victime du blocus israélien, y compris sanitaire. Là aussi, le virus, faute de moyens pour le combattre, pourrait causer de nombreux morts.

PLACE AU DÉBAT

Nous reprenons ci-dessous l'article d'Étienne Girard publié dans *Marianne* le 20/03/20

C'est confirmé : la loi "urgence coronavirus" va revenir sur les droits aux congés, les 35 heures... et sans date limite

Devant le Sénat, le gouvernement a réaffirmé sa volonté de revenir dans sa loi "urgence coronavirus" sur certains acquis sociaux, comme les congés payés ou les 35 heures. Des mesures qu'il annonce "provisoires"... tout en refusant d'inscrire une date limite dans le texte.

Face aux alertes qui se multipliaient, le gouvernement a finalement fait machine arrière sur la question des congés payés. En séance à l'Assemblée nationale, ce samedi soir, la ministre Muriel Pénicaud a présenté un amendement à sa propre loi permettant de revenir sur ce qu'avait précédemment soutenu le gouvernement. Les modifications "des conditions d'acquisition des congés payés" sont abandonnées, et la possibilité de modifier les dates de congés payés est conditionnée à la passation d'un accord d'entreprise ou de branche sur le sujet. En clair, les syndicats seront dans la boucle.

En revanche, dans le texte adopté ce samedi au bout de la nuit par les députés, a été retenue la possibilité pour l'employeur de choisir les dates de prise de RTT (ou d'autres types de repos hors congés payés) par les salariés. Les dispositions concernant le dépassement des 35 heures de travail hebdomadaire dans de nombreux secteurs ont elles été confirmées, la ministre précisant simplement que les mesures qui seront prises par ordonnances respecteront le seuil européen, soit 48 heures par semaine au maximum.

Enfin, la ministre du Travail, a une nouvelle fois refusé plusieurs amendements qui demandaient d'inscrire dans la loi une date limite de validité pour ces mesures. Tout en affirmant qu'il s'agissait d'une évidence.

Marianne l'écrivait dès ce mercredi : le projet de loi dit d'adaptation à la crise du coronavirus prévoit, parmi diverses mesures comme le contrôle des licenciements ou un plan massif d'aide aux entreprises, de revenir sur certains acquis sociaux. La réforme va en effet habiliter le gouvernement à prendre des ordonnances ayant valeur de loi dans le domaine du droit du travail, sous trois mois. Leur objet ? Imposer une nouvelle limite au droit aux congés payés, d'une part. Il s'agit de "modifier les conditions d'acquisition de congés payés et permettre à tout employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prise d'une partie des congés payés dans la limite de six jours ouvrables, des jours de réduction du temps de travail". A priori, il sera possible de revoir à la baisse le nombre de congés payés acquis par mois, aujourd'hui de 2,5.

"Supprimer le délai de prévenance"

Devant le Sénat, ce jeudi 19 mars, le gouvernement a expliqué qu'il s'agissait surtout, dans son esprit, de permettre aux entreprises d'imposer aux salariés la prise de congés payés pendant le confinement, dans la limite de six jours. "Il ne s'agit pas de supprimer les congés payés, mais d'utiliser une prérogative de l'employeur dans le code du travail en supprimant le délai de prévenance, normalement de quatre semaines, pour six jours ouvrés seulement", a fait savoir Muriel Pénicaud. Cette disposition a d'ailleurs été intégrée très explicitement dans la réforme. Mais quid d'une limitation de ces congés payés, pour toutes les entreprises ? La ministre du Travail et Edouard Philippe ont éludé.

La question est d'autant plus prégnante que dans le *Figaro*, un "haut représentant patronal" propose... de ramener les congés payés à deux ou trois semaines, du moins cette année : "Si c'est nécessaire pour limiter les conséquences économiques de la crise sans précédent que nous traversons en ce moment, les Français pourraient renoncer à deux à trois semaines de vacances en juillet et août. En tout cas, cela ne me choquerait pas". D'après LCI, il s'agit d'une suggestion... du Medef, le principal syndicat patronal. Interrogé sur la chaîne d'info, le ministre Bruno Le Maire n'a pas confirmé, sans pour autant écarter clairement cette hypothèse : "Arrêtons de parler d'efforts et parlons déjà plutôt de solidarité".

Fin des 35 heures dans certains secteurs.

Devant les sénateurs, Muriel Pénicaud a également abordé le sujet de la durée hebdomadaire du travail : "Sur la durée du travail, il faut aider les 99 secteurs qui en ont besoin". La future loi prévoit en effet... de permettre à un certain nombre d'entreprises de déroger aux 35 heures. L'article 7 de la réforme dispose en effet que le gouvernement pourra, par ordonnance, "permettre aux entreprises de secteurs particulièrement nécessaires à la sécurité de la Nation ou à la continuité de la vie économique et sociale de déroger aux règles d'ordre public et aux stipulations conventionnelles relatives à la durée du travail, au repos hebdomadaire et au repos dominical". Quels seront ces secteurs dans lesquels les 35 heures pourront bientôt disparaître ? La ministre a donné de très faibles précisions : "Il peut s'agir de l'alimentation, de la production de matériel médical par exemple". Pour le reste, un "décret" listera les

métiers concernés. On constate par ailleurs que la remise en cause des droits aux congés payés concerne, elle, toutes les entreprises du pays.

Dans le *Figaro*, un représentant du ministère du Travail confirme que les salariés seront sollicités pour permettre à l'activité économique du pays de repartir : "*On demandera un effort raisonnable à chacun dans ce moment qui restera dans les livres d'histoire*". Soit, mais jusqu'à quand ? Un élément en particulier interroge : entre l'avant-projet de réforme, diffusé officieusement auprès de certains médias en début de semaine, et que *Marianne* avait pu consulter, et le projet de loi qui entrera bientôt en vigueur, ces mesures graves ont perdu leur caractère "provisoire". Cela signifie concrètement que la nouvelle loi s'appliquera... jusqu'à nouvel ordre, et non pas jusqu'à une date limite.

"Il faut fixer des limites"

Les sénateurs socialistes ont bien tenté d'amender ce dispositif. Ils ont proposé que les ordonnances permettant notamment ces remises en cause d'acquis sociaux cessent d'être valides au 1er avril 2021. "*On nous assure que les mesures qui seront prises sont exceptionnelles. Très bien, mais à condition qu'elles ne puissent rester en vigueur une fois la crise finie (...) Il y a beaucoup d'exemples de dispositions exceptionnelles devenues pérennes. Il faut fixer des limites*", a exposé l'ex-ministre Jean-Pierre Sueur. Il lui a été adressé une fin de non-recevoir. "*Par nature, les mesures à l'article 7 sont limitées à la durée de la crise sanitaire. Avis défavorable*", a rétorqué Muriel Pénicaud. Le sénateur LREM Alain Richard a abondé, en expliquant qu'on ne pouvait prévoir à l'avance quand ces réformes auront perdu leur justification : "*Il y aura forcément une transition. Bien malin qui pourrait dire quand l'utilité de chaque modification prendra fin*".

Le fait que le gouvernement procède par ordonnances n'aura par ailleurs aucun impact. En théorie, une ordonnance qui n'a pas été ratifiée par le Parlement est caduque. On aurait pu imaginer que le gouvernement renonce à demander la ratification des mesures "anti-acquis sociaux", mais il n'en sera probablement rien, pour une question de délai. Ces ordonnances, qui devront être prêtes d'ici au mois de juin au plus tard, mais sans doute beaucoup plus tôt vu l'urgence invoquée par le gouvernement, doivent ensuite être ratifiées par le Parlement sous deux mois. A cette date, il y a peu de chances que le gouvernement considère le pays comme définitivement sorti de la crise...

Si le gouvernement a expliqué oralement qu'aucune des dispositions de l'article 7 "*n'a vocation à être pérenne*", ce sera donc bien le cas, jusqu'au vote éventuel d'une nouvelle loi. D'ailleurs, Emmanuel Macron a fait savoir, dans son allocution de ce lundi, que la crise allait imposer un grand virage politique : "*Beaucoup de certitudes, de convictions seront balayées (...) Je saurai aussi avec vous en tirer toutes conséquences, toutes les conséquences*". Formule énigmatique qui laisse ouverts plusieurs scénarios. En commission des Finances à l'Assemblée nationale, ce jeudi 19 mars le rapporteur général Laurent Saint-Martin (LREM), a expliqué, en réponse à un amendement du député Alexis Corbière (France Insoumise) qu'un grand débat économique devra avoir lieu prochainement : "*Ce sera un vrai débat intéressant de savoir les conséquences à tirer des modèles économiques et sociaux, au moment du plan de relance. (...) Là-dessus, je vous rejoins et j'espère qu'on aura des débats fructueux*". En même temps, le rapporteur a écarté toutes les propositions d'instituer une fiscalité plus redistributive. Comme un symbole de la ligne ambiguë qui sert de guide aux macronistes depuis le début de la crise.

AVEZ-VOUS REMARQUE ?

DEJA UN PREMIER PAQUET D'ORDONNANCES !



L'encre de la loi du 21 mars instituant un état d'urgence sanitaire était à peine sèche que le gouvernement a adopté 25 ordonnances le 25 mars. Parmi les mesures décidées, on retiendra la possibilité pour les employeurs dans les secteurs jugés essentiels d'imposer la prise de six jours de congés durant le confinement (sous réserve d'un accord d'entreprise ou de branche) et surtout, là de manière unilatérale de décider de la remise en cause de RTT, de durée du travail (jusqu'à 60 heures !), de repos hebdomadaire, de congés payés. Le Medef en rêvait, pour tout le monde bien sûr, le gouvernement l'a fait. Notez qu'aucune précision n'est apportée sur ce qu'on entend par services essentiels.

COUP DE GUEULE

TOUT VA BIEN....

Par Jean-Claude CHAILLEY



Alors que Martin Hirsch, Directeur de l'AP/HP de Paris vient ce soir d'annoncer que les hôpitaux parisiens étaient au bord de la rupture, le Président de la République dresse un tableau surnaturel de la situation, s'essayant à un discours compassionnel, qui sonne faux.

Il tente d'éloigner les critiques qui montent face à l'impréparation de son gouvernement face à la pandémie en en appelant à la cohésion du pays, qu'il a avec obstination fracturée depuis son élection.

Il promet, les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent, de sauver l'hôpital public demain.... Mais rien sur les réquisitions de secteurs de l'industrie en capacité de produire masques et respirateurs.

Il profite de la sidération du pays et d'un Parlement qu'il a marginalisé en procédant par ordonnances pour enfiler l'habit d'un grand chef de la Nation.

Le costume est trop grand pour le jeune Prince...

UN SONDAGE SIGNIFICATIF



Le journal le Monde se fait l'écho d'une étude IPSOS à paraître.

56 % des personnes interrogées se disent insatisfaites de la gestion sanitaire de la crise par l'exécutif, contre 46 % une semaine plus tôt.

59% des sondés estiment les mesures de lutte prises pour lutter contre l'épidémie insuffisante contre 43% dans la

précédente enquête.

79% estiment que l'exécutif a tardé à prendre des mesures.

88% estiment que le gouvernement a agi trop tard dans l'importation, la fabrication et le stockage de masques pour les soignants, **83%** pour les tests de dépistage.

VOUS AUSSI, REFUSEZ LA RÉSIGNATION, ADHÉREZ À RÉSISTANCE SOCIALE !!!

Le bulletin Résistance Sociale est une publication de RESO, association loi 1901

Siège social :

121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

Tel : 06 33 82 05 15

Site Internet : www.resistancesociale.fr

Courriel : webmaster@resistancesociale.fr

Présidente de RESO et directrice de la publication :

Marinette BACHE

NOM PRENOM :

ADRESSE :

.....

TEL : Portable :

E-mail :

J'adhère à RÉSO et je verse 10 euros

Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros

À retourner à : RÉSO 121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

(chèque à l'ordre de Résistance Sociale)